



Partage de la propriété du domicile principal

Par **marie carmen**, le **22/07/2014** à **00:15**

Bonjour,

Je suis d'origine étrangère, mariée à un français depuis douze ans, nous avons un enfant, nous nous sommes mariés sous le régime de la séparation des biens, à l'époque ça m'était égal alors je lui ai laissé le choix du régime, nous avons un enfant de dix ans, depuis un moment je suis au chômage, pour reprendre une formation, le problème est que depuis une année il n'arrête pas de faire des crises et de vouloir divorcer, je n'ai plus confiance même si "il a l'air" d'avoir changé d'avis et de vouloir rester! ne me sentant plus en sécurité je lui ai demandé de remettre l'appartement dans lequel nous vivons à nous deux noms, un appartement qu'il a acheté avant notre mariage, est-ce que c'est possible ? Et quelles sont les démarches à suivre ?!

Cordialement

Par **domat**, le **22/07/2014** à **10:07**

bjr,

même mariés sous un régime communautaire, l'appartement acheté avant le mariage serait resté un bien propre.

dans votre régime matrimonial, il n'y a pas de communauté, la solution serait qu'il vous vende ou donne une partie de l'appartement.

mais il faudrait que votre mari soit d'accord, cela nécessite un acte notarié et donc des frais notariés et des frais de mutation.

votre mari n'a aucun intérêt à faire ce genre d'opération.

vous serez alors en indivision sur ce bien ce qui n'est pas conseillé si il y a du divorce dans l'air.

cdt

Par **marie carmen**, le **22/07/2014** à **13:09**

Bonjour,

Merci pour votre réponse, effectivement y'avait un divorce dans l'air, et vu qu'à chaque fois c'était fantaisiste, (peut-être la crise de la quarantaine à 38ans) et qu'ici en France je n'ai personne, et que j'en ai ras le bol de me sentir menacée, du coup ma condition pour rester ensemble était que le bien soit à nos deux noms, en espérant qu'il arrête de prendre le mariage à la légère à chaque fois, et donc il a accepté, maintenant entre accepter et faire le

pas! Je veux connaître les procédures d'usage, pour m'informer après on verra,disant une tentative désespérée pour démêler le vrai du faux :-(
C'est quoi l'indivision sur le bien?